



Association les Fontaines

Abbé Pierre Marlé



Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif

Etablissement social
& ensemble éducatif diversifié
(Sections à Vernon & Val de Reuil)
Direction et administration
211 rue de Verdun
B.P. 330 - 27203 Vernon
Tél. 02 32 71 02 03
Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Pôle Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Institut Thérapeutique, Educatif & Pédagogique

2, rue du Soleil Levant
27120 Caillouet Orgeville
Tél. 02 32 36 92 34
Fax : 02 32 36 03 79
ir.fontaines.orgeville@wanadoo.fr

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

32, rue Aristide Briand
27120 Pacy sur Eure
Tél. 02 32 24 22 22
Fax : 02 32 34 62 52
sessad.mosaique@wanadoo.fr

Institut Thérapeutique, Educatif & Pédagogique

101, rue de Bizy
B.P. 128 - 27201 Vernon
Tél. 02 32 64 58 80
Fax : 02 32 21 24 77
direction@lesfontaines.fr



Pôle Handicap moteur

Centre d'Accueil de Jour

76, rue de Bizy
B.P. 128 - 27201 Vernon
Tél. 02 32 21 10 20
Fax : 02 32 21 11 56
centrelasourcelesfontaines@wanadoo.fr



Pôle Guidance familiale

Centre le Trait d'Union

Service de Guidance familiale
et de médiation familiale
65, avenue Montgomery - Appt. 30
B.P. 330 - 27203 Vernon
Tél./Fax : 02 32 21 58 14
lesfontaines3@wanadoo.fr

23, rue Charles Corbeau
27000 Evreux
Tél. 02 32 30 78 95

Rue de la Pompe
27100 Val de Reuil
Tél. 02 32 21 58 14

Le Président

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 16 JUIN 2007 (ANNEE 2006)

RAPPORT MORAL 2006-2007

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Bonjour,

Il me revient donc à cet instant d'ouvrir l'Assemblée Générale, de dresser le bilan de l'année 2006, et d'indiquer les perspectives de travail et les orientations de l'Association pour les années à venir.

En premier lieu, je voudrai excuser l'absence de M. Alain CADOU, DDASS de l'Eure, de Mme Liliane DABROWSKI, Inspecteur principal DDASS, et de Mme Dominique THIEBOT, Maire Adjoint de Vernon chargé des affaires sociales et de la famille.

Donc chaque année, le rapport du Président sélectionne quelques faits ou événements qui sont de nature à mettre en évidence l'importance des travaux et actions engagées par notre Association pour offrir aux usagers qu'elle accueille l'épanouissement et la meilleure qualité de vie possible.

Le temps s'écoule..., les mois passent souvent très rapidement, les emplois du temps sont bien remplis, mais les projets avancent, se modifient, se réalisent, et les pages se tournent.

En fait, le travail ne manque pas, que cela soit pour les 200 salariés de l'Association, mais également pour les membres bénévoles du Conseil d'administration.

Siège Administratif (Direction Générale - Pôle ressources)

Centre polyvalent "Les Blanchères" - 40 rue Louise Damasse - B.P. n°128 - 27201 Vernon Cedex
Tél. 02 32 64 35 70 - Fax : 02 32 64 35 79 - e-mail : asso.lesfontaines@orange.fr

Siège social : 101 rue de Bizy - B.P. n°128 - 27201 Vernon cedex - www.asso-lesfontaines.fr

Association Loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale
(ancien intitulé : Association Médico-Pédagogique de l'Eure)
Déclarée à la préfecture de l'Eure de 30.11.1955



LES TRAVAUX AVANCENT

• Ouverture et accueil des jeunes au "70 rue Émile Loubet", Maison d'enfants à caractère social de 12 places qui nous reçoit aujourd'hui.

Cette nouvelle structure sera inaugurée officiellement par le Président du Conseil Général, le jeudi 20 septembre 2007 et son homologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

- Travaux d'agrandissement au Sessad "Mosaïque" de Pacy sur Eure,
- Travaux pour l'amélioration de l'accueil des jeunes et des conditions de travail du personnel de l'ITEP de Vernon,
- Achat du terrain à St Sébastien de Morsent puis début des travaux de reconstruction de l'ITEP d'Orgeville,
- Projet d'achat des locaux de la CPAM aux fins d'y installer durablement le siège de l'Association et les salariés affectés à son fonctionnement,
- Ouverture en septembre du SESSAD de l'ITEP de Vernon à Louviers.

Rien qu'à l'énoncé de ces travaux, vous êtes à même de réaliser, les profondes mutations utiles et nécessaires que l'Association par l'action de ses membres du Conseil d'administration, a entrepris depuis 3 ans avec l'appui des cadres des établissements et services des Fontaines et les concours vigilants des autorités de contrôles et financières.

AU NIVEAU DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Beaucoup de changement, puisque cette année, à vu l'arrivée de 3 nouveaux directeurs et de 2 chefs de service. Sur 6 recrutements de cadres réalisés depuis

2 ans, nous enregistrons 2 promotions internes et 4 recrutements externes.

Par ailleurs, concernant l'ensemble du personnel de l'Association, comme pour l'ensemble des entreprises françaises, les Fontaines sont confrontées à un départ massif en retraite de salariés, puisqu'en l'espace de 4 ans, entre 2005 et 2009, c'est presque 10 % de ses salariés qui auront fait droit à cette demande légitime. D'où de la part de l'Association et de ses cadres, d'efforts appuyés dans le recrutement des personnels, efforts dans la qualité des hommes, efforts dans les compétences, efforts dans les qualifications.

POURQUOI CES 3 EXIGENCES RECHERCHEES ?

Je ne crois pas inutile, aujourd'hui, dans le cadre légal d'une Assemblée Générale, de rappeler et confirmer que l'Association est responsable et garante :

- Des jeunes qui sont confiés aux établissements, pour certains, dans le cadre de mesures de Protection Sociale ou Judiciaire par le département de l'Eure, ou par les Juges des Enfants,
- Et de ceux orientés par la Maison Départementale Pour Handicaps, avec l'accord et le concours de leurs parents ou de leur famille.

Tous ces jeunes, presque 200 aujourd'hui, sont placés sous la responsabilité irrefragable de l'Association.

Aussi, cette dernière doit-elle se montrer vigilante et attentive à la qualité du service rendu.

Dans cet esprit, celle-ci réitère sa volonté politique pour l'ensemble de ses établissements et services, de sa mise en conformité légale et de sa mise à jour sans délai des lois et décrets qui s'imposent à elle.



Pour l'année 2007, soit N+5, c'est-à-dire bien après tous les délais fixés par les décrets d'application, les dispositions minimum de la loi du 02/01/2002 tardent à venir dans la majorité de nos établissements et services.

Madame et Messieurs les Directeurs et chefs de service, voilà pour l'année à venir, ce chantier capital que vous devrez mener à terme pour fin 2008, avec le concours de tous les salariés sans oublier les usagers.

"Personne" ne devra esquiver cette démarche. Des moyens financiers exceptionnels ont été octroyés sur l'année 2007, pour vous permettre de réaliser ce nécessaire et enrichissant travail.

Des aides, des appuis conseils, des accompagnements méthodologiques sont à votre disposition. Ils ont été mobilisés par l'Association dans le cadre des budgets, et ce avec l'accord des autorités financières.

De même, la mise en place des outils déclinés dans la loi 2002/02 permettront réellement de repositionner la place des familles, les droits et les devoirs des usagers, ainsi que ceux des salariés.

Ce travail vous offrira de nouvelles opportunités pédagogiques et vous donnera l'occasion de revisiter vos pratiques professionnelles, les écrits deviendront plus pertinents, les échanges avec les usagers et leurs familles plus constructifs, etc.

D'ailleurs et pour exemple :

Quels enseignements pouvons-vous tirer aujourd'hui de la démarche de GPEC que l'Association s'est vue offerte par l'URIOPS en 2005 ?

1. L'obligation impérieuse, d'une professionnalisation pertinente des différents responsables, d'où l'exigence pour eux de formations en adéquation avec leurs fonctions :

CAFDES – CAFERUIS mais aussi formateur terrain

pour les salariés accueillant et formant des futurs éducateurs.

2. La création et la mise en place d'un siège, débouchant logiquement sur la nomination d'un Directeur Général avec les arrivées prochaines, d'un Directeur ou Directrice des Ressources Humaines, et d'un ou une assistante de direction.

3. L'arrivée du D.R.H. permettra dès cette année, une structuration des "ressources humaines", avec en déclinaison, la création d'outils méthodologiques spécifiques (fiches de fonction, parcours d'intégration de nouveaux salariés, procédures de recrutement formalisées, etc.). Par ailleurs, une étude est en cours afin qu'il puisse assez rapidement lancer les entretiens d'évaluation annuels.

4. La mise en place d'une veille attentive, sur l'actualisation permanente des compétences des intervenants sociaux, qui pour l'année à venir, va se concrétiser, avec la mise en place de groupes de travail inter-établissements, centrés sur 2 objets :

1) la notion de référent 2) les écrits professionnels

5. Comme vous le savez, la procédure d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux est engagée à l'initiative du gestionnaire de l'établissement. La 1ère de ces évaluations aura lieu en 2008 et, c'est l'ITEP d'Orgeville et le Sessad "Mosaïque", qui inaugureront cette nouvelle procédure issue de la loi du 02/01/2002.

Il en sera de même, et par la suite des autres structures.

Voilà déjà un aperçu du travail accompli et à accomplir cette année.

Bien sûr les Directeurs et responsables des structures et établissements, évoqueront plus en détail, ce qui doit être précisés de la vie de leur établissement.

Mais aujourd'hui, je ne saurais conclure, sans vous faire part de mon inquiétude, et de l'attention très vigilante que je porte "aux signaux" concernant les évolutions de notre champ d'activité.

L'actualité vient nous rappeler l'attention constante que nous devons porter aux projets de société, aux intentions politiques, et à leurs perspectives d'application.

Les lois sur la Protection de l'Enfance et sur la Prévention de la Délinquance, vont modifier profondément le cadre d'intervention des professionnels de l'Action Sociale et par voie de conséquence, des pratiques.

Les députés ont adopté en décembre 2006, une loi sur la prévention de la délinquance: c'est le 10ème texte en 5 ans. Cette nouvelle loi n'est pas encore en application qu'une autre est déjà en préparation, plus répressive dit-on ?

Alors aujourd'hui je m'interroge, dans une société, qui a tendance à n'accepter que les "bons" qui réussissent, quelle place laisserons nous à tous ceux qui par leur manque de réactivité, de connaissance, de formation, ou par leur difficulté d'adaptation, restent sur le bas de la route.

Les acteurs de l'Action Sociale, c'est-à-dire vous, ont une mission importante, non pas celle d'assister, mais bien celle de faire en sorte que chaque homme et chaque femme, quelque soit son handicap, son âge, sa religion, sa couleur de peau, sa situation sociale, soit une personne à part entière là où elle vit et bien sûr dans les établissements de l'Association qui les accueillent.

Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention, l'Association et les Directeurs vous font confiance, ils attendent de chacun et de tous également, que vous leur fassiez confiance.

Avant de conclure et de passer au vote pour l'approbation de ce rapport moral, je voudrai au nom du Conseil d'Administration, au nom des salariés (anciens et actuels) honorer, un des deux fondateurs de l'Association médico-pédagogique de l'Eure, sans qui, rien aujourd'hui, ne saurait être.

Il n'a pu être présent et à nos côtés lors de la manifestation du cinquantenaire et aujourd'hui.

Il s'agit de M. Léon MARRON.

Et c'est avec beaucoup d'humilité, de plaisir et avec toute la reconnaissance, nous lui devons tous, qu'aujourd'hui, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé que l'ITEP de Vernon, 1er établissement ouvert il y a 52 ans par ses soins, portera son nom, cela est juste et légitime.

A cet instant, l'ITEP de Vernon s'appelle désormais l'ITEP "**Léon Marron**".

A Vernon, le Samedi 16 juin 2007

Le Président

Gérard VARIN